

---

Année d'Etude : Licence 2/Gestion

Epreuve de : Economie des finances publiques

Durée : 2 heures

Enseignant : Dr ZOUNDJI Déo-Gratias

**PARTIE I : Questions à Choix Multiples**

**1) Selon l'un des principes classiques de finances publiques, l'impôt doit être neutre**

- a) pour limiter l'emprunt aux circonstances exceptionnelles.
- b) pour financer les dépenses de protection sociale.
- c) pour ne pas gêner les décisions des agents économiques.
- d) pour stabiliser l'activité économique.

**2) Les fonctions régaliennes de l'État gendarme sont**

- a) la santé, l'éducation et la protection sociale.
- b) les infrastructures de transports.
- c) la police, la justice, la défense et l'administration générale.
- d) la sécurité et les intérêts sur la dette.

**3) Les fonctions de l'État providence sont**

- a) de favoriser le plein-emploi et de fournir une protection contre divers risques sociaux.
- b) de garantir la sécurité des biens et des personnes à l'exclusion de toute autre fonction.
- c) de financer les dépenses sociales par les cotisations sociales non contributives.
- d) exclusivement de définir les droits de propriété.

**4) D'après les règles classiques en finances publiques,**

- a) le déficit est strictement interdit.
- b) les dépenses publiques doivent être maximales pour le bien-être des agents économiques.
- c) l'impôt doit être neutre.
- d) la dette publique est autorisée, sauf pendant les circonstances exceptionnelles.

**5) En mai 2011, le gouvernement exécute le budget tel qu'il est établi dans**

- a) le projet de loi de finances 2011.
- b) la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.
- c) la loi de finances rectificative votée par le Conseil constitutionnel en janvier 2011.
- d) la loi de règlement de 2011.

**6) Le principe de l'universalité budgétaire implique que**

- a) l'État ne peut créer une dépense que s'il crée un impôt destiné à la financer.
- b) les dépenses et les recettes budgétaires doivent bénéficier à tous les citoyens.

- c) aucune recette ne peut être affectée spécifiquement à une dépense.
- d) aucune dépense fiscale n'est autorisée si elle n'est pas prévue dans la Constitution.

**7) Dans la loi de finances de l'État, le tableau d'équilibre montre**

- a) le solde budgétaire équilibré de l'État.
- b) le déficit des administrations publiques.
- c) le solde du budget général de l'État.
- d) le solde définitif entre les recettes et les dépenses brutes sociales.

**8) La procédure budgétaire prévoit que**

- a) l'État ne peut voter la loi de finances qu'après l'Assemblée nationale.
- b) Le Sénat ne peut adopter le projet de loi de finances qu'après l'État.
- c) Le gouvernement doit déposer le projet de budget au Parlement à l'automne.
- d) La Cour des comptes doit voter le budget avant le 31 décembre.

**9) Le solde de la loi de règlement est généralement différent de celui du projet de loi de finances parce que**

- a) l'évaluation des recettes et des dépenses est incertaine.
- b) les prévisions peuvent être sincères.
- c) il est impossible d'adopter un collectif budgétaire.
- d) la loi de règlement ne tient pas compte de la loi de finance rectificative.

**10) Les dépenses fiscales de l'État représentent**

- a) une réduction de recettes.
- b) la moitié des dépenses publiques.
- c) une augmentation de dépenses.
- d) des remboursements de cotisations sociales.

**PARTIE II : Questions de réflexion**

- 1- Quels sont les grands principes classiques en matière de finances publiques (dépenses, recettes, budget, emprunt) ?
- 2- Expliquez le rôle des différentes lois de finances.
- 3- Comment peut-on expliquer les différences entre loi de finances initiale et loi de règlement ?